Envoyé à Caffe le 7 oct. 65 avec une lettre dans laquelle je lui demande de l'insérer cette lettre et sa continuation dans deux nos de son Jl. et qu'il m'envoie 2 ou 3 exempl. de ~~l'~~ trois brochures. Je lui envoie demain d'arsenic.

demande à Caffe 2 ou 3 exempl.

~~Lettre~~ médicale sur l'emploi thérapeutique de l'arsenic.

~~Réponse~~ À Mr le Docteur L. Lafillard, à Saujon.

Très honoré Confrère

Le no du 20 septembre du Jl des Connaiss. médicales et pharmacologiques contient une lettre que vous avez bien voulu m'adresser et qui est relative à la médication arsenicale. J'aurais voulu répondre plutôt à votre lettre; diverses circonstances m'en ont empêché à mon grand regret, aussi je veux aujourd'hui réparer ce retard; mais avant d'entamer le sujet qui nous préoccupe, vous et moi, depuis nombre d'années, je veux vous faire part d'une accusation qui, portée contre moi, pourrait un de ces jours l'être contre vous. On donne à entendre que j'ai la prétention d'avoir inventé l'arsenic. A cela, je crois devoir répondre que ni vous, ni moi, ~~ne nous~~ n'élevons la ridicule prétention d'avoir inventé l'arsenic, mais que nous sommes parfaitement dans notre droit en fesant connaître : vous, que l'arséniate d'antimoine administré à certaines ~~doses~~ doses, répond ~~remplit~~ parfaitement à quelques ~~certaines~~ desiderata thérapeutiques. ~~réellement, d'une manière un peu générale~~ et moi que si jusqu'à ce jour ~~on n'a utilisé l'arsenic et ses sels~~ quelques rares praticiens ont employé l'arsenic et ses sels comme reconstituant, ils s'en ~~alcalins que contre les fièvres d'accès contre les névralgies intermittentes~~ ~~si quelques rares praticiens l'ont employé comme reconstituant~~ sont servis à des doses ~~et contre les dermatoses, et~~ trop élevées qui ~~souvent~~ ont pu nuire à l'effet désiré ~~ont déterminé des accidents~~, et qu'il résulte, ~~de dix pour moi~~, de 10 années d'expérimentations, qu'on peut retirer de ce médicament d'immenses avantages dans les maladies causées par l'appauvrissement du sang, mais à la condition que l'on modifiera ~~complètement~~ la posologie employée jusqu'à présent et que l'on éloignera ainsi, par conséquent, jusqu'à l'ombre de toute action toxique. Au surplus, si je n'ai pas inventé l'arsenic si cependant j'ai ~~cependant~~ indiqué une manière meilleure de s'en servir, il me semble ~~que j'ai rendu un service~~ ~~et que j'ai le droit de le dire~~; ~~car ne~~ ~~ne vous semble-t-il pas, très honoré confrère, que ne pas donner non seulement le droit, mais encore~~.

que non seulement j'use d'un droit, mais que j'accomplis un devoir, car, ne pas donner de la publicité à une idée que l'on croit féconde en résultats heureux, surtout lorsqu'on s'appuie sur des faits, ce serait commettre une faute puisque la solidarité étant en dernière analyse le pivot de la grande famille humaine, chacun doit, lorsqu'il le peut, apporter sa pierre à l'édifice. Si petite soit-elle, cette pierre pouvant servir à remplir un vide, et il y a encore un bien grand nombre de vides en thérapeutique.

Dans votre lettre sur l'emploi médical de l'arsenic, insérée dans la Gazette médicale de Paris en Juillet dernier, vous dites que Mr Briquet a cru pouvoir résoudre la question de l'action de l'arsenic en s'appuyant sur une expérience physico-physiologique qui consiste à mesurer la pression du sang artériel après qu'une injection arsenicale a été faite dans le sang veineux. Selon Mr Briquet, la diminution de la pression sanguine étant prouvée par un instrument, il s'ensuit que l'arsenic exerce sur l'économie une action dépressive et asthénique. Et vous ajoutez avec juste raison, que vous pensez que c'est faire un abus des applications de la physique à la physiologie que de comparer une injection dans les veines à une ingestion dans l'estomac et de conclure de l'introduction, par traumatisme, d'une substance dans l'organisme, contre son introduction par les voies digestives, et enfin, de prendre acte de son effet immédiat et instantané dans le premier cas pour juger de ses effets consécutifs et à long terme dans le second.

Plus loin, vous demandez si les aliments pourraient servir à la nutrition, s'ils étaient introduits par voie traumatique dans l'organisme et s'ils étaient mis directement en contact avec un liquide dans lequel ils ne doivent pénétrer qu'après décomposition préalable.

Je partage complètement votre manière de voir et je pense qu'il y a

~~Loin de s'étonner~~ est regrettable de voir des médecins vouloir ~~faire de appuyer~~ faire prendre à la thérapeutique un point d'appui sur des expériences physico-~~physiologiques~~ ou chimico-physiologiques.

Jen viens maintenant à votre lettre du J^l des Connaissances médicales.

Vous dites que plusieurs médecins ont constaté, comme vous et moi l'action reconstituante de l'arsenic, mais que l'interprétation du fait diffère selon chaque praticien. Si j'ai dit que, ~~pour moi~~, je pensais que l'arsenic établissait entre les globules rouges, la fibrine et le serum la proportion et l'équilibre qui conviennent le mieux à la santé, c'est parce qu'ainsi que vous le verrez dans la brochure que je viens de publier et que je me fais un plaisir de vous adresser (1), il résulte pour moi de ce que j'ai été à même d'observer depuis plus de dix ans : que l'arsenic administré à doses minimes, imprime aux fonctions du poumon une énergie toute spéciale, et que l'hématose se fait mieux sous son influence ; Il est donc permis d'en conclure que ~~que, par suite,~~ les globules rouges augmentant en quantité et en ~~et acquérant~~ ~~une~~ puissance vitale, ~~plus considérable~~, la fibrine retombe à ses proportions normales tout aussi bien que le sérum ; et que c'est à ce travail pour ainsi dire régénérateur du sang, qu'il faut attribuer les bons effets de l'arsenic dans les cas de prédispositions à la stase du sang dans l'encéphale par suite de sa trop grande plasticité ; et aussi, ses excellens effets dans toutes les affections qui reconnaissent pour point de départ un appauvrissement du liquide vital ou un défaut d'équilibre dans ses principes constitutifs.

J'ignore si cette théorie contentera tout le monde ; mais comme vous le dites fort bien, les praticiens n'ont pas toujours le temps d'être des savans et ils doivent se contenter de constater des faits et de s'en servir d'une manière empirique en attendant mieux.

Vous dites que nous nous sommes trouvés d'accord pour expliquer par les différences de doses, ~~les différences dans~~ les différences d'action de l'arsenic et vous ajoutez ~~:~~ que ce médicament est Reconstituant aux

(1) De l'emploi et de l'action de l'arsenic en médecine ; quai des grands augustins 29

~~Je lui~~ * Eu égard à la susceptibilité excessive ~~de tes~~ de l'appareil digestif je lui administrai d'abord un quart de milligramme d'arséniate par jour ; m'étant assuré au bout de deux jours que les vomissements et les coliques ~~été~~ avaient plus d'intensité, je la mis à la dose d'un dixième de milligr. par jour, dose qui fut tolérée.

"Doses mineures de 1 à 5 milligrammes, qui peuvent être prises pendant des années et même indéfiniment &c."

Permettez-moi de vous arrêter ici, ~~Ici je vous arrête~~, très honoré confrère, pour bien préciser en quoi je diffère d'avec les quelques médecins qui emploient l'arsenic à titre de reconstituant. ~~Bien que je n'emploie et ne serve habituellement que d'arséniate de soude et non d'arsenic~~ J'emploie habituellement l'arséniate de soude parce que ce sel est facilement soluble à froid ~~dans l'eau~~ même dans une ~~très~~ petite quantité d'eau, tandisque l'acide arsénieux exige une grande quantité de liquide pour être parfaitement dissous; ~~or un milligramme d'arséniate de soude~~ Or l'arséniate de soude est formé d'acide arsenique 65 et de soude 35; et un milligramme de ce sel ne représente qu'environ les deux tiers d'un milligramme d'acide arsénieux. Hé bien j'emploie très rarement deux milligrammes par jour (un le matin et un le soir); le plus souvent je ne donne qu'un demi ~~qu'un~~ milligramme par jour; et dans ~~un grand nombre de cas je compose ma solution~~ les cas où je rencontre une certaine susceptibilité des voies digestives, et quand j'ai affaire à des dyspepsies anciennes et rebelles, je compose ma solution avec un ~~dixième~~ cinquième et même avec un dixième de milligramme d'arséniate.

C'est avec cette dernière dose que j'ai ramené à un remarquable état de santé et d'embonpoint une jeune personne ~~qui~~ de 20 ans, qui avait été il y a ~~trois~~ ans empoisonnée par de la limonade gazeuse fabriquée dans un appareil dont certaines parties étaient enduites de vert de gris. Pendant près de deux ans cette malade souffrit de coliques et de vomissements; et lorsqu'elle eut recours à mes conseils ~~elle~~ en était arrivée à ne plus rien digérer.* Dix mois de traitement par la solution à un dixième de milligramme par jour pendant les trois premiers mois et à un cinquième de milligramme pendant les trois derniers, ont complété la cure. C'est moi-même qui ai préparé les solutions, et la malade qui ne savait pas ce qu'elle prenait, mais qui ~~avait~~ eut bientôt une grande confiance dans le remède que je lui donnais, parce qu'elle put peu à peu revenir à l'alimentation normale, suivait ~~[illegible]~~ exactement mes prescriptions.

*Il n'est pas besoin de dire que depuis ~~le bien~~ les jours de son empoisonnement elle n'avait pris en fait de remèdes bien d'autres que parfois ~~[illegible]~~ un peu de tisane de mauve ou autres émollients.

Je pourrais citer ~~plusieurs~~ autres cas analogues; quelquefois, lorsque ~~la [illegible]~~ l'irritabilité gastrique est vive, j'ajoute à chaque dose

de solution un centigramme d'extrait de jusquiame qui sert comme de passeport ~~à~~ à l'un sel arsenical.

~~J'ai vu~~ Un homme marié, de 32 ans, phthisique au 1er degré, et presque au second, car il était déjà atteint de sueurs nocturnes, de débilité extrême, ~~de fièvre~~ d'une petite fièvre pendant la nuit, d'une toux sèche et presque continuelle surtout la nuit; le poumon gauche ne fonctionnant que difficilement, vint me trouver il y a un an. Je le mis au traitement arsenical; en huit mois, il a pris environ un décigramme d'arseniate de soude, par doses de un milligramme par jour; ~~pendant vingt cinq jours~~ parfois j'ai voulu aller jusqu'à deux milligrammes je n'ai pu ~~la~~ maintenir cette dose, il survenait des coliques. Chez ce malade ~~aussi~~ j'ai ajouté à la solution arsenicale, de l'extrait de jusquiame à 1 centigramme par jour. Aujourd'hui cet homme est rétabli et il me disait il y a peu de jours qu'il était gaillard et qu'il ne s'était jamais si bien porté.

Je vous donne ces deux faits ~~comme exemple~~ assez concluants, de la manière dont j'emploie l'arseniate de soude; mais vingt circonstances peuvent obliger à modifier la médication, 1° quant aux doses; 2° quant au laps de temps ~~de~~ pendant lequel il faut continuer l'administration du médicament; 3° quant aux ~~et des temps~~ interruptions quelquefois nécessaires; ~~3° quant à au régime alimentaire à suivre,~~ ~~Dans tous les cas~~ Il est bien rare que ~~je~~ je donne deux milligrammes par jour. ~~et lorsque je donne cette dose, et si~~ je prescris parfois cette dose ce n'est pas pour longtemps. Jusqu'à présent, bien peu de médecins ont eu foi pleine et entière en l'arsenic comme reconstituant, et je doute qu'aucun de ceux qui, dans ces derniers temps l'ont employé à ce titre, aient eu recours à la même posologie que moi, ~~mais~~ ce qui me fait croire que j'ai eu raison de ne pas suivre la voie déjà battue et d'éviter de répéter des expérimentations déjà connues, ~~ce sont~~ les résultats que j'ai ~~obtenus~~ et que j'obtiens chaque jour et qui ~~sont~~ sont pour moi si concluants, que je ne puis que faire ~~des~~ vœux pour que ~~cette~~ posologie soit généralement adoptée. Je me permettrai donc de ~~vous~~ dire que je ne saurais adopter ~~entre~~ comme dose physiologique, le dose de un à quatre milligr ~~moyenne de deux milligram~~ ~~la dose de deux milligram comme dose moyenne physiologique moyenne~~, ainsi que vous les déclarez ~~être (Garnier)~~. Il peut y avoir des idiosyncrasies qui s'arrangent de cette dose mais ce sont des exceptions.

~~J'affirme donc que compte tout dans~~

6) Craignant d'abuser de l'hospitalité que nous donne Mr Caffe dans son estimable journal ~~je fin~~ j'en reste là pour aujourd'hui, me proposant de continuer bientôt ma réponse à votre lettre. Veuiller agréer très honoré confrère l'assurance de mes sentiments sympathiques.

Dr Wahu
médecin principal des hôp^x militaires retraité.
Nice 7 octobre 1865

Envoyé à Mr Caffe le 21 oct. 65

Lettre médicale sur l'emploi thérapeutique de l'arsenic

(suite et fin) (1)

A M^r le Docteur Dupillaud, à Saujon, Ch^te Inf^re.

Très honoré Confrère

Je continue aujourd'hui ma réponse à votre lettre insérée dans le n^o du 20 septembre dernier du Journal des Connaiss. médicales. Vous avez exprimé une ~~idée~~ pensée fort juste en disant (Gazette médicale 15 Juillet dernier) que votre mémoire adressé à l'académie de médecine en 1862 et dont le rapport n'a point encore eu lieu, faute de temps sans doute, présentait l'étude d'un composé arsenical nouveau: l'arséniate d'antimoine et une idée clinique neuve: l'application de la médication arsenico-antimoniale au traitement de l'hypertrophie et des névroses du cœur, ainsi que de l'endocardite rhumatismale et de ses productions plastiques dans leur période de curabilité. Vous croyez, ~~ditez-vous~~ ajoutez-vous, qu'une des vertus de l'arsenic est restée dans l'ombre, c'est son action élective sur l'innervation et la nutrition du cœur; et plus haut, vous dites: "que l'arséniate d'antimoine " plus actif comme médicament sans être plus toxique que les autres préparations connues, ~~peut produire~~ sans qu'il soit besoin de dépasser deux milligrammes des résultats thérapeutiques ~~qu'on~~ qu'on n'obtient qu'avec des doses de dix, quinze et vingt milligr. ~~en employant~~ si l'on emploie l'acide arsénieux et l'arséniate de soude.

(1) Voir le commencement de cette lettre dans le n^o du J^l des Connaissances médicales, page .

○✕○ Car enfin, si l'antimoine et l'arsenic ont tant de points de contact dans leurs propriétés thérapeutiques, ~~pourquoi les réunir~~ (et réellement ils en ont un ~~grand~~ certain nombre) pourquoi les réunir, pourquoi ne pas se borner à l'un de ces médicamens. Tout au plus peut-on accorder l'utilité d'une préparation chimique dont les composés diffèrent par leurs propriétés thérapeutiques; dans ce cas, en effet, on peut, à la rigueur, admettre que le composé produit des ~~ef~~ résultats autres que chacun des composans employés séparément.

~~Ilu~~ Je crois avoir surabondamment prouvé, par les deux exemples cités dans ~~ma précédente~~ la 1re partie de cette lettre, qu'on obtenait des ~~fort beaux~~ résultats fort satisfesans avec l'ars. de soude en se bornant à des doses très minimes, et sans recourir par conséquent à des doses ~~petites~~ de dix à vingt milligr. Ne pourrait-il donc pas se faire qu'avec l'antimoine seul on obtint ces résultats que vous signalez lorsqu'il s'agit ~~des~~ ~~de~~ de l'hypertrophie du cœur, de ses névroses, de l'endocardite rhumatismale &c. .X.

Ce sont là, des expérimentations à tenter et qui en valent la peine; car si jusqu'à présent l'on a obtenu avec les préparations antimoniales employées à fortes doses, certains résultats connus, ~~ne serait-il pas possible~~ n'y aurait-il pas lieu de penser qu'en s'en servant à doses minimes, des résultats nouveaux viendraient prouver une fois de plus combien en thérapeutique nous avons encore de chemin à faire.

A vous parler franchement je suis un peu l'ennemi des substances chimiques formées de deux ~~sub~~ ~~substances~~ éléments doués chacun d'une grande activité, et c'est le cas lorsqu'il s'agit de l'arseniate d'antimoine; qui peut dire en effet, ~~que~~ laquelle des deux ~~agens~~ substances énergiques agit, et pourrait-on affirmer que l'une des deux employée seule ~~n'aurait~~ ~~pas~~ ne déterminerait pas l'effet obtenu par les deux employées simultanément. o/o

Vous dites (Journal des Con. méd. 20 7bre page 405) que de la combinaison de l'arsenic et de l'antimoine résulte un produit dans lequel la vertu thérapeutique parait doublée sans que la puissance toxique s'y trouve augmentée, car l'arséniate d'antimoine n'est toxique qu'aux mêmes doses que les arséniates alcalins, mais que son action thérapeutique, à la fois plus active et plus persistante s'obtient avec des quantités moitié moindres, et qu'à la dose de deux à quatre milligrammes, la tolérance pour ce médicament semble être d'une

.X. ne pourrait-il pas se faire aussi qu'on obtint les mêmes résultats avec l'arsenic employé seul.

) Durée indéfinie.

Encore une fois, très honoré confrère, il ne m'est pas prouvé, à moi qui n'emploie que des doses si minimes d'arséniate de soude, que l'on n'obtiendrait pas d'excellents effets dans les cas d'affections du cœur, en employant seulement l'antimoine ~~ou l'antimoniate de potasse~~ à doses minimes aussi, ou peut-être en employant seulement l'arsenic à certaines doses.

Je réponds maintenant aux questions que vous posez dans votre lettre du 15 août (J[ourna]l des Conn. méd. 20 septembre).

J'ai dit qu'il était inutile de ~~faire ingérer~~ soumettre à la médication arsenicale les sujets dont le sang a toutes les qualités vitales requises, et vous demander pourquoi l'arsenic, qui aurait le privilège de rétablir l'harmonie ~~lorsqu'elle n'existe~~ entre les éléments du liquide sanguin lorsqu'elle n'existe plus, n'aurait pas le pouvoir de la maintenir après son rétablissement, et vous ajoutez que les paysans styriens, qui sont des mangeurs d'arsenic, ne prennent pas cette substance pour remédier à un état pathologique, mais pour puiser dans son usage une plus grande résistance à des travaux pénibles et à des ascensions fatigantes dans les montagnes.

~~Je ne pourrais~~ Je crois que lorsque l'harmonie existe dans l'organisme humain, il n'est nullement besoin de le soumettre à une médication quelconque; je crois aussi qu'il faut être très prudent lorsque l'on veut traiter la chorée par l'arsenic chez les sujets sanguins. Et j'ai cité à cet égard dans ma brochure (page 96) ~~quelque~~ ~~ainsi que~~ ~~chose~~ un exemple qui me paraît assez concluant. Mr Gilette a réussi, savoir, ~~dans~~ avec la médication arsenicale, dans des cas de chorée, chez les sujets lymphatiques ou chlorotiques; ~~il a~~ et a échoué chez les sujets robustes, à tempérament sanguin ou à tempérament nerveux. Chez ces ~~derniers~~ sujets, l'arsenic produisait une sorte de trop plein qui nuisait à la médication.

Sur moi-même, j'en agis ainsi: ~~par fait même expérience, renouvelée plusieurs fois;~~ lorsque par suite de fatigues corporelles ~~je me sens~~ ou par une cause quelconque je me sens débilité, je fais usage d'arsenic pendant un mois ou deux, et l'équilibre des forces se rétablit; je me garde au contraire d'en faire usage lorsque je me sens en parfaite santé. Donne-t-on le fer et le manganèse à

tourner

une femme sanguine, vigoureuse et bien réglée ? Non certes, on réserve ces substances reconstituantes pour les femmes chlorotiques et mal réglées.

page 9. Quant aux Styriens.

Quant aux Styriens, à quel propos en font-ils usage? Lorsqu'ils prévoient une prochaine déperdition de forces. Absolument comme font les individus qui, sur le point de commencer une longue étape à pied, ~~boivent un verre de~~ font un bon déjeuner pour se donner ~~la~~ surcroît de forces dont ils auront besoin.

Je sais que les ~~jokey~~ jockeys anglais et aussi aujourd'hui certains coubers français et allemands donnent de l'arsenic à leurs chevaux ~~aussi~~ bien qu'ils soient en parfaite santé, mais c'est dans le but de les engraisser ~~et~~ de leur remplir la peau, comme ils disent ~~en termes du métier~~). Les musulmans qui aiment les femmes à embonpoint notable pourraient dans le même but se servir d'arsenic à forme solide dans l'ad^on^ de l'arsenic.

~~Vous pouvez~~ Vous demander pourquoi je rejette la forme solide; Vous pouvez voir détaillés dans ma brochure les très honoré confr. motifs qui me font donner la préférence à la solution arsenicale; ici se présente une question importante qui mérite je crois d'être prise en sérieuse considération. Il y a longtemps qu'on a formulé cet axiome: corpora non agunt nisi soluta. Depuis bien des années j'ai pu me convaincre ~~des av~~ des avantages que présentent un certain nombre de médicaments lorsqu'ils sont largement dilués dans de l'eau et non dans d'autres véhicules.

Je ~~vous~~ ne saurais trop engager ~~tous~~ mes confrères à entrer dans cette voie, indiquée au surplus par la nature elle-même dans les Eaux minérales. Il est peu probable que l'individu qui pendant 20 ou 25 jours prendrait en pilules chaque jour, les sels contenus dans ~~l'eau~~ ou quelques verres d'eau minérale ~~ressentir~~ éprouvât les mêmes effets que ceux qu'il retire de ces mêmes Eaux prises par verrées.

Un grave inconvénient inhérent à ~~de~~ l'administration de l'arsenic, et en général de tous les médicaments pris à doses minimes, en pilules, c'est l'extrême difficulté de répartir d'une manière parfaitement égale ces doses minimes dans une masse pilulaire. Il faut ~~une~~ d'abord longue et minutieuse trituration ~~pour~~ mélanger intimement l'arsenic aux poudres inertes qui doivent ~~compléter~~ la masse; puis lorsque le pharmacien ajoute le miel

8° Et puis, il faut bien le dire, un pharmacien ne
peut pas comprendre comme nous ~~Ka~~ toute l'impor-
tance ~~qu'il y a a ce que~~ [qui existe dans la parfaite préparation] d'un médicament ~~soit parfaite-~~
~~ment préparé et parfait~~ [dans son] parfait~~ement~~ dosage; il n'a vis
à vis du malade, qu'une responsabilité morale qui est loin
d'approcher de la nôtre, et en définitive ~~l'habitude le~~
~~défaut~~ [l'absence] d'études médicales fait qu'il ne comprend pas
l'intérêt presqu'artistique que nous prenons à parachever une cure.

10) ~~Destiné à former cette masse pilulaire~~, si, comme cela arrive souvent il en met un peu trop, il lui faut ajouter de nouveau, un peu de poudre inerte pour rendre la masse plus compacte; mais cette nouvelle quantité de poudre inerte ne se mélange également dans toute cette ~~la~~ masse déjà à moitié solide qu'à la condition que cette ~~la~~ masse sera longtemps battue par le pilon. Or, il ne faut pas demander à un pharmacien plus qu'il n'en peut faire ~~quand il est~~ quand il est pressé; ni à un élève en pharmacie plus qu'il n'en sait.

~~J'ai l'avantage de me rencontrer~~ En rejetant la forme pilulaire j'ai l'avantage d'être en cette circonstance d'un même avis ~~qu'un~~ que Mr Devergie, qui pense qu'un médicament aussi énergique que l'arsenic doit toujours être dosé avec certitude et que l'état pilulaire se prête mal à une "appréciation rigoureuse de ce genre."

Mr Devergie dit aussi, avec juste raison: 1° qu'une pilule préparée depuis quelque temps ne se dissout pas comme une pilule récemment faite; 2° qu'elle peut séjourner sur un seul point de l'estomac. ~~Le~~ Feu le Docteur Bailly qui avait ~~a~~ longtemps ~~a fait prendre~~ administré ~~des préparations~~ de l'arsenic à des fébricitants, sous la direction de Mr Boudin, a pu s'assurer aussi que la forme pilulaire atténuait pour ainsi dire l'effet du médicament; aussi Mr Boudin avait-il rejeté ce mode d'administration.

Quant à la médecine vétérinaire, je cite dans ma brochure une formule liquide, fort peu pharmaceutique à la vérité, adoptée par l'École d'Alfort sous le nom de liqueur de Fowler, ~~ce~~ ce qui prouve que tous les médecins vétérinaires ne prohibent pas ~~la~~ ~~de~~ l'arsenic en solution.

En définitive j'ai pu constater qu'il n'était même pas indifférent de donner l'arsenic dans une petite ou dans une plus grande quantité d'eau, et que ~~ses effets~~ non seulement il était mieux supporté, mais qu'encore ses effets étaient plus accentués lorsque la dose était prise dans un grand verre d'eau ordinaire ou d'eau sucrée.

Enfin, très honoré confrère, pour répondre à votre dernière objection qui est relative à ma conclusion n° 8, ainsi formulée:
« que ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que l'on doit
« employer l'arsenic chez les personnes atteintes de maladies chroniques
« du foie ou qui sont prédisposées », je dirai: que l'on a

prétendu que l'arsenic s'accumulait peu à peu dans le foie et que quand on en fesait usage pendant quelque temps l'on était toujours sous le coup d'un empoisonnement pouvant faire explosion à un moment donné ; qu'à la vérité, avec les doses que j'ai employées, je n'ai jamais rien vu de semblable, mais que, cependant, par excès de prudence, je m'abstenais d'administrer le sel arsenical aux individus atteints d'hépatites chroniques. ~~Il~~ Je ne prohibe donc pas l'arsenic dans ce cas, mais je recommande la circonspection.

Je m'estimerais heureux, très honoré confrère, ~~d'avoir satisfait~~ si je pouvais ~~par~~ croire ~~avoir~~ que j'ai pleinement répondu aux diverses objections contenues dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments sympathiques.

W.

Nice 21 oct. 65

~~J'entends dire d'un quelq. confrère me dire : mais c'est de la~~

~~minutie [illegible]~~